

AVIS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES ET DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

Montréal (Québec), le 9 février 2026.

Vous êtes invité à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Transat A.T. inc. (« **Transat** » ou la « **société** ») qui se tiendra sous forme d'assemblée en personne et virtuellement et qui se déroulera exclusivement en français avec une traduction simultanée en anglais (l'« **assemblée** »).

Quand : Le 10 mars 2026 à 9 h (heure de Montréal)

Où : **Virtuellement**

Par diffusion en direct sur le Web à l'adresse <https://meetings.lumiconnect.com/400-507-795-750>

Mot de passe « transat2026 » (sensible à la casse)

En personne

Lumi Experience, 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, 36^e étage, bureau 3610, Montréal (Québec) H3B 4W8

Comment accéder aux documents relatifs à l'assemblée

Site Web de Compagnie Trust TSX :

<https://www.meetingdocuments.com/TSXT/TRZ>

Notre site Web :

www.transat.com/

Site Web de SEDAR+ :

www.sedarplus.ca

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

1. Réception des états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025, ainsi que le rapport de l'auditeur externe s'y rapportant (les « **états financiers annuels** »);
2. Examen et, s'il est jugé opportun, adopter une résolution spéciale autorisant la modification des statuts constitutifs de la société afin de fixer la taille du conseil à un nombre minimal de 8 administrateurs et à un nombre maximal de 15 administrateurs, comme il est plus amplement indiqué dans la circulaire;
3. Élection des 8 administrateurs de la société;
4. Examen et, s'il est jugé opportun, adoption d'une résolution visant à approuver les modifications apportées au régime d'achat d'actions des employés de la société avec prise d'effet le 28 janvier 2026, en sa version plus amplement détaillée dans la circulaire;
5. Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2026 et autorisation du conseil pour fixer la rémunération de l'auditeur;
6. Examen et adoption d'une résolution consultative et non contraignante relative à l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction (comme il est plus amplement expliqué dans la circulaire);
7. Examen des propositions de l'actionnaire dissident qui sont énoncées à l'annexe D de la présente circulaire;

8. Traitement des autres points pouvant être soumis à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Votre trousse comprend la circulaire, une copie du présent avis et un formulaire de procuration SUR PAPIER BLEU (si vous êtes un actionnaire inscrit) (le « formulaire de procuration SUR PAPIER BLEU ») ou un formulaire d'instructions de vote SUR PAPIER BLEU (le « FIV SUR PAPIER BLEU ») (si vous êtes un porteur non inscrit ou un porteur véritable) (collectivement, la « procuration SUR PAPIER BLEU »). À titre d'actionnaire de la société, il est important de lire attentivement la circulaire et les autres documents de procuration, car ils contiennent des renseignements importants au sujet de l'exercice des droits de vote rattachés à vos actions et des points qui seront traités à l'assemblée.

Participation et vote à l'assemblée

Le conseil d'administration de la société (le « **conseil** ») a fixé la date de référence à la fermeture des bureaux le 28 janvier 2026 pour déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à y voter. Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux à cette date, ou leurs fondés de pouvoir, seront habilités à participer à l'assemblée et à y voter.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront participer à l'assemblée, virtuellement ou en personne, y poser des questions et y voter en temps réel, pourvu qu'ils respectent toutes les exigences énoncées dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe (la « **circulaire** »). Les actionnaires non inscrits (ou véritables) qui ne se sont pas dûment nommés à titre de fondés de pouvoir pourront participer à l'assemblée en tant qu'invités, mais les invités ne pourront pas participer, interagir, poser des questions, ni voter à l'assemblée.

Qu'ils soient ou non en mesure de participer à l'assemblée, nous recommandons aux actionnaires de voter dès que possible par voie électronique, par télécopieur ou par courriel de la manière indiquée dans les instructions qui figurent sur la procuration **SUR PAPIER BLEU** qui est jointe au présent avis de convocation à l'assemblée. Les votes doivent parvenir à Compagnie Trust TSX (la « **Fiducie TSX** ») au plus tard à 9 h (heure de Montréal) le 6 mars 2026 (ou 48 heures, sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés, avant le début de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report de celle-ci). Le président de l'assemblée se réserve le droit, à son gré et sans préavis, d'accepter ou de refuser les procurations tardives, de déroger à l'application de l'heure limite pour la remise des procurations ou de la repousser, mais Transat n'a aucune obligation d'accepter ou de refuser une procuration ou des instructions de vote soumis en retard.

Le 25 novembre 2025, la société a reçu une demande formelle (la « **demande** ») de la part de Financière Outremont inc.

VOTRE VOTE EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT - EXERCEZ VOS DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS SUR LA PROCURATION SUR PAPIER BLEU EN LIGNE OU PAR TÉLÉPHONE DÈS AUJOURD'HUI

Vous avez des questions ou besoin d'aide pour voter ?

Appelez ou envoyez le mot « INFO » par message texte à Laurel Hill Advisory Group au 1-877-452-7184 (Canada/États-Unis) ou au 1-416-304-0211 (International), ou envoyez un courriel à l'adresse suivante assistance@laurelhill.com

(« **Financière Outremont** ») sollicitant la société de convoquer une assemblée extraordinaire des actionnaires conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et de soumettre les points suivants au vote (i) la démission de Susan Kudzman, de Lucie Chabot, de Valérie Chort, de Robert Coallier, d'Annick Guérard, de Stéphane Lefebvre, de Bruno Matheu et d'Ian Rae en tant qu'administrateurs de la société, (ii) la nomination de Pierre Karl Péladeau, d'André Brosseau et de Jean-Marc Léger comme administrateurs de la société et (iii) une modification des statuts constitutifs de la société pour que le nombre d'administrateurs soit fixe, plus précisément que ce nombre soit égal à 11 administrateurs moins le nombre de postes vacants créés par la démission des administrateurs précédemment mentionnés à l'élément (i) plus le nombre d'administrateurs précédemment mentionnés à l'élément (ii) (dans la mesure où ils sont élus). Le 30 janvier 2026, la société a reçu (i) un préavis de mises en candidature au poste d'administrateur dans lequel Financière Outremont l'avisait qu'elle proposerait André Brosseau, Jean-Marc Léger et Pierre Karl Péladeau comme candidats au poste d'administrateur de la société à l'assemblée et (ii) des propositions d'actionnaire visant (A) à apporter des modifications aux statuts constitutifs de la société en vue de supprimer le nombre minimal et le nombre maximal d'administrateurs prévus dans ces statuts et de fixer le nombre d'administrateurs à 6 (la « **modification proposée par l'actionnaire dissident** ») et (B) à élire André Brosseau, Pierre Karl Péladeau et Jean-Marc Léger (collectivement, les « **candidats proposés par l'actionnaire dissident** ») en tant qu'administrateurs de la société (collectivement, les « **propositions de l'actionnaire dissident** »). Les propositions de l'actionnaire dissident ne précisaient pas les administrateurs du conseil à l'égard desquels Financière Outremont allait réclamer la démission à l'assemblée.

Cette assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société traitera des points couverts par la demande et les propositions de l'actionnaire dissident. Après avoir examiné attentivement la demande et les propositions de l'actionnaire dissident, le conseil a décidé d'accepter cette demande et les propositions de l'actionnaire dissident, malgré certaines lacunes contenues dans ces documents. Étant donné que Transat utilise une procuration « universelle » contenant les noms de tous les candidats proposés par la société ainsi que les candidats proposés par l'actionnaire dissident, il n'est pas nécessaire d'utiliser un autre formulaire, peu importe la façon dont vous souhaitez exercer votre vote. Les actionnaires doivent uniquement utiliser la procuration **SUR PAPIER BLEU** ci-jointe et ignorer toute autre procuration reçue de la part de Financière Outremont.

Le conseil n'appuie la mise en candidature d'aucun des candidats proposés par l'actionnaire dissident, à savoir André Brosseau, Jean-Marc Léger et Pierre Karl Péladeau, et la présence des candidats proposés par l'actionnaire dissident sur la procuration **SUR PAPIER BLEU** ci-jointe ne constitue PAS une approbation ni un commentaire sur l'aptitude, la personnalité, la convenance ou les qualifications d'André Brosseau, de Jean-Marc Léger ou de Pierre Karl Péladeau.

Le conseil recommande unanimement aux actionnaires de voter **CONTRE** la modification proposée par l'actionnaire dissident pour fixer le nombre d'administrateurs à 6. Fixer le nombre d'administrateurs à 6 réduirait indûment la flexibilité dont le conseil a besoin pour répondre aux circonstances et aux besoins changeants ; pourrait avoir des conséquences imprévues sur la composition et l'efficacité du conseil et des comités pour une société cotée en bourse de la taille et de la complexité de Transat ; avec un nombre fixe aussi bas, même des rajustements modestes au conseil nécessiteraient une modification des statuts qui serait soumise au vote des actionnaires, nuirait à la capacité du conseil d'agir efficacement et entraînerait des coûts et des délais indus et serait incompatible avec les pratiques du secteur et des émetteurs comparables à Transat, qui prévoient habituellement une fourchette dans les statuts. Une fourchette permet d'éviter les votes administratifs inutiles tout en préservant le contrôle des actionnaires sur les limites. Une fourchette approuvée par les actionnaires donne une latitude au conseil pour ajouter des compétences en cas de besoin sans attendre la tenue d'un vote des actionnaires aux fins de modifications des statuts, conformément aux pratiques des émetteurs comparables à Transat.

Le conseil recommande unanimement aux actionnaires de **S'ABSTENIR DE VOTER** sur l'élection de chacun des candidats proposés par l'actionnaire dissident, à savoir André Brosseau, Jean-Marc Léger et Pierre Karl Péladeau en tant qu'administrateurs de la société. M. Péladeau n'a pas d'expérience directe dans l'exploitation de sociétés aériennes commerciales, la restructuration de sociétés aériennes ou l'exécution sur les marchés financiers précis à l'aviation. Les compétences d'André Brosseau n'améliorent pas de façon importante les compétences collectives du conseil dans ces domaines ni ne renforcent la surveillance du plan stratégique actuel de la société. Les compétences et l'expérience de Jean-Marc Léger ne répondent pas aux besoins les plus importants de la société en matière de gouvernance et d'exécution à ce stade. Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant chacune des propositions d'actionnaire faites par Financière Outremont aux pages 85 à 89 de la circulaire, y compris les réponses et les recommandations de la société.

Il est possible que vous receviez des documents de sollicitation de procurations de la part de Financière Outremont, y compris des circulaires de sollicitation de procurations et des formulaires de procuration. Le conseil vous recommande de ne pas en tenir compte. Nous ne sommes pas responsables de l'exactitude des renseignements fournis par Financière Outremont ni des candidats qui sont proposés dans les sollicitations de procurations qui sont déposées ou qui sont ou diffusées par ou pour le compte de Financière Outremont ou de toute autre déclaration que Financière Outremont ou ses représentants ont faite ou peuvent faire par ailleurs.

Dans l'hypothèse où les actionnaires adoptent la résolution spéciale autorisant la modification des statuts de la société afin de fixer un nombre minimal d'administrateurs à 8 et un nombre maximal à 15 administrateurs (comme il est indiqué dans la circulaire), vous pouvez seulement voter pour un

VOTRE VOTE EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT - EXERCEZ VOS DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS SUR LA PROCURATION SUR PAPIER BLEU EN LIGNE OU PAR TÉLÉPHONE DÈS AUJOURD'HUI

Vous avez des questions ou besoin d'aide pour voter ?

Appelez ou envoyez le mot « INFO » par message texte à Laurel Hill Advisory Group au 1-877-452-7184 (Canada/États-Unis) ou au 1-416-304-0211 (International), ou envoyez un courriel à l'adresse suivante assistance@laurelhill.com

maximum de 8 candidats au poste d'administrateur. Il est possible de voter pour moins de 8 candidats au poste d'administrateur, mais si vous votez « **EN FAVEUR** » de plus de 8 candidats au poste d'administrateur en utilisant la procuration **SUR PAPIER BLEU** ci-jointe, seuls les votes exprimés « **EN FAVEUR** » des 8 premiers candidats dans l'ordre indiqué sur la procuration **SUR PAPIER BLEU** seront comptabilisés et vos votes sur les autres candidats au poste d'administrateur ne seront pas valables et ne seront pas comptabilisés. Vous pouvez seulement voter « **EN FAVEUR** » SOIT de la résolution spéciale autorisant la modification des statuts de la société afin d'avoir nombre minimal d'administrateurs à 8 et un nombre maximal à 15 administrateurs, SOIT de la modification proposée par l'actionnaire dissident pour fixer la taille du conseil à 6. Si vous votez « **EN FAVEUR** » des deux points en utilisant la procuration **SUR PAPIER BLEU** ci-jointe, seul votre vote « **EN FAVEUR** » de la résolution spéciale autorisant la modification des statuts de la société afin de fixer un nombre minimal d'administrateurs à 8 et un nombre maximal à 15 administrateurs sera pris en compte.

Votre vote est extrêmement important. Même si vous n'avez jamais voté auparavant, il est facile et rapide de le faire. Exprimez votre vote aujourd'hui pour qu'il soit pris en compte en temps opportun. Nous vous prions de lire attentivement la présente circulaire et votre conseil vous recommande unanimement (i) de voter **EN FAVEUR** de la modification des statuts de Transat pour fixer un nombre minimal d'administrateurs à 8 et un nombre maximal à 15 administrateurs, (ii) de voter **EN FAVEUR** de l'élection de chacun des candidats proposés par Transat, (iii) de voter **EN FAVEUR** de la nomination d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en tant qu'administrateur de la société moyennant une rémunération qui sera fixée par le conseil, (iv) de voter **EN FAVEUR** de la modification et de la mise à jour du régime d'achat d'actions des employés de la société, (v) de voter **EN FAVEUR** de la résolution consultative et non contraignante concernant l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction, (vi) de voter **CONTRE** la proposition n° 1 de l'actionnaire dissident (modification des statuts constitutifs de la société pour fixer le nombre d'administrateurs à 6), (vii) de vous **ABSTENIR** de voter sur la proposition n° 2 de l'actionnaire dissident (élection d'André Brosseau), (viii) de vous **ABSTENIR** de voter sur la proposition n° 3 de l'actionnaire dissident (élection de Jean-Marc Léger), et (ix) de vous **ABSTENIR** de voter sur la proposition n° 4 de l'actionnaire dissident (élection de Pierre Karl Péladeau).

Questions

Pour obtenir de l'aide technique en direct sur le fonctionnement de la plateforme de l'assemblée et pour voter pendant l'assemblée, veuillez communiquer avec Lumi Canada inc. à l'adresse support-ca@lumiglobal.com.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour remplir votre procuration **SUR PAPIER BLEU**, veuillez communiquer avec notre conseiller en communication stratégique des actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Laurel Hill Advisory Group, en composant le 1-877-452-7184 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 1-416-304-0211 (international), en envoyant le mot « INFO » par message texte à l'un ou l'autre de ces numéros, ou en envoyant un courriel à l'adresse assistance@laurelhill.com.

Montréal (Québec), le 9 février 2026.

Par ordre du conseil

Transat A.T. inc.



Nathalie Forcier

Cheffe des affaires juridiques et des relations gouvernementales et Secrétaire corporative

VOTRE VOTE EST EXTRÊMEMENT IMPORTANT - EXERCEZ VOS DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS SUR LA PROCURATION SUR PAPIER BLEU EN LIGNE OU PAR TÉLÉPHONE DÈS AUJOURD'HUI

Vous avez des questions ou besoin d'aide pour voter ?

Appelez ou envoyez le mot « INFO » par message texte à Laurel Hill Advisory Group au 1-877-452-7184 (Canada/États-Unis) ou au 1-416-304-0211 (International), ou envoyez un courriel à l'adresse suivante assistance@laurelhill.com